

# La forêt domaniale de Nieppe et ses lisières

ZNIEFF de Type 1

N° Régional : 00000121

N° National : 310013746

## Généralités

Année de description : 1988

Année de mise à jour : 2010

Altitude mini : 16

Altitude maxi : 19

Superficie en ha : 4 635.4

Directive Habitats : NON

Directive Oiseaux : NON

Nouvelle ZNIEFF : NON

Rédacteur(s) : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

## Présentation du site

La forêt domaniale de Nieppe est l'unique massif forestier de la plaine de la Lys. Grande forêt marécageuse, son drainage a été entrepris de longue date. Ce sont en particulier la présence d'un réseau de chenaux et de fossés et l'existence d'une multitude de mares qui font la richesse du site, en permettant le développement de nombreuses espèces et végétations aquatiques et amphibies, à caractère forestier plus ou moins marqué. Sur le plan biogéographique, on soulignera le caractère subatlantique du climat indiqué par la présence d'espèces telles que la Laïche des renards (*Carex vulpina*).

Située en zone à forte densité démographique, cette forêt subit diverses atteintes : pression foncière sur ses lisières, importante fréquentation touristique, fragmentation de la forêt par les routes, les lignes à haute tension, les anciennes voies ferrées. Mais c'est surtout le drainage partiellement échoué de la forêt qui, tout en créant le milieu favorable à la végétation aquatique, a le plus perturbé la forêt. En effet, l'extrême platitude de la forêt (altitude minimale relevée sur carte IGN = 16 mètres, max. = 21 m.) fait de tout remblai (pour la création de chemin) un obstacle à la circulation de l'eau qui crée ou recrée une vaste zone marécageuse. La présence de très nombreux blockhaus atteste du lourd tribut payé par la forêt à la seconde guerre mondiale. Comme dans toute la plaine de la Lys, l'eutrophisation et la pollution des eaux mettent en péril le patrimoine végétal naturel aquatique et amphibie.

Parmi les 37 taxons et 10 syntaxons déterminants de ZNIEFF, on soulignera la présence de belles mares à Hottonie des marais (*Hottonia palustris*), relevant de l'*Hottonietum palustris*, l'existence de forêts marécageuses à Laïche allongée (*Carex elongata*) à rapporter probablement au *Glycerio fluitantis - Alnetum glutinosae* (*Alnion glutinosae*) la présence sur des murs d'écluses de *Ceterach officinarum* et *Cystopteris fragilis*, la très grande richesse de la flore amphibie avec en particulier l'Acore odorant (*Acorus calamus*), le Plantain-d'eau lancéolé (*Alisma lanceolatum*), la grande Berle (*Sium latifolium*)... La présence actuelle de la Germandrée des marais (*Teucrium scordium*) mériterait d'être confirmée.



La ZNIEFF de la forêt domaniale de Nieppe et ses lisières abrite une diversité faunistique importante avec 27 espèces déterminantes : deux d'Amphibiens, dix de papillons Rhopalocères, cinq d'Odonates, quatre d'Orthoptères, cinq d'Oiseaux, une de Chiroptères et une de Mollusques.

Le Triton crêté, présent dans le périmètre de la ZNIEFF, est inscrit à l'Annexe II de la Directive Habitats. Son statut assez commun en région confère aux populations régionales une importance particulière en terme de conservation (GODIN, 2003).

On retrouve dans ce massif le cortège des Nymphalidés forestiers : le Petit mars changeant (*Apatura ilia*), le Grand mars changeant (*Apatura iris*), le Tabac d'Espagne (*Argynnis paphia*), le Petit sylvain (*Limenitis camilla*) et la Grande tortue (*Nymphalis polychloros*) ; espèces principalement observées en région dans l'Avesnois mais plus rares dans les autres massifs forestiers régionaux. Le Petit mars changeant et le Grand mars changeant sont tous deux inscrits dans la liste des espèces dont l'habitat est menacé sur l'ensemble de leur aire de répartition en France (DUPONT, 2001). Au niveau régional, la Grande tortue, le Petit mars changeant, le Grand mars changeant et la Thécla du chêne (*Neozephyrus quercus*) sont identifiés comme étant assez rares (HAUBREUX [coord.], 2009). Parmi les quatre espèces déterminantes d'Odonates observées sur le site, l'Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*) et le Sympétrum jaune (*Sympetrum flaveolum*) sont inscrits à la Liste rouge nationale (DOMMANGET, 1987). L'Agrion mignon est observé principalement à proximité des eaux stagnantes mais aussi au niveau des parties calmes des ruisseaux et des rivières (GODIN et al. [coord.], 2003). L'Aeshne affine (*Aeshna affinis*) est assez rare dans le Nord – Pas-de-Calais (GODIN et al. [coord.], 2003). L'autochtonie sur le site n'est pas prouvée pour certaines espèces, notamment pour le Sympétrum jaune, pour laquelle des individus ont été observés suite à un mouvement migratoire issu d'Europe du Nord en 1995 (VANAPPELGHEM, 2005).

Le Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*), observé en milieux humides (COUVREUR & GODEAU, 2000 ; DEFAUT, 2001), le Criquet noir ébène (*Omocestus rufipes*) et le Phanéroptère commun (*Phaneroptera falcata*), sont tous trois classés assez rares en région (FERNANDEZ et al., 2004). Le Gomphocère roux (*Gomphocerippus rufus*), espèce ayant une affinité pour le milieu forestier et les sols secs (COUVREUR & GODEAU, 2000), est peu commun et en marge de son aire de répartition dans le Nord – Pas-de-Calais (FERNANDEZ et al., 2004).

En ce qui concerne les Mollusques, *Omphiscola glabra* est observé en région dans les forêts domaniales de Nieppe, Boulogne et Marchiennes. Il vit principalement dans les mares intra-forestières (CUCHERAT, 2005).

L'Oreillard roux est inscrit à l'Annexe IV de la Directive Habitats. Cette espèce est peu commune en région (FOURNIER [coord.], 2000).

Parmi les espèces déterminantes d'Oiseaux, le Pic noir et la Bondrée apivore sont tous deux inscrits en Annexe I de la Directive Oiseaux. Dans le Nord – Pas-de-Calais, où le Pic noir est classé assez rare (TOMBAL [coord.], 1996), ses populations les plus importantes sont situées dans les grands massifs boisés de l'Avesnois. Cette espèce est inféodée aux hêtraies et aux parcelles de conifères sur le territoire régional. La Bondrée apivore est classée commune mais localisée en région (TOMBAL [coord.], 1996). En période de reproduction, cette espèce fréquente des boisements de plusieurs dizaines d'hectares entourés de plusieurs centaines d'hectares de prairies (TOMBAL [coord.], 1996).

